

Présents : C. BONNAT, A. CAILLOT, R. DANIEL, E. ROULAUD, E. GOURLAOUEN, Y. CHERBEIX, P. MEYNARD, M. AUBRUN, A. DANIEL, G. JACQUEMENT, R. GUINEBERT, M.L. JACQUEMENT

Absents excusés : Lucie LAVAUD (procuration à A. CAILLOT), Véronique FRICONNET (procuration à C. BONNAT)

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

Ouverture de la séance à 19 h 12

Approbation du compte-rendu de la réunion du 19/09/2022

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité

1) Demandes de subvention au Conseil Départemental pour les travaux suivants : * remplacement des lanternes des lampadaires Rue des Feuillardiers : présentation du devis établi par le SEHV * projet d'aménagement d'un local communal associatif : présentation des différents devis

Le Maire présente au Conseil le devis établi par le SEHV pour le remplacement des lanternes Rue des Feuillardiers, celui-ci s'élève à **18 800 € H.T.**, travaux pouvant être subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 50% et le SEHV à hauteur de 8 500 €.

Accord du Conseil pour adresser la demande de subvention au Conseil Départemental.

Concernant le projet d'aménagement d'un local communal associatif, le Maire présente l'ensemble des devis demandés aux artisans locaux. Ceux-ci s'élèvent à **142 041 € H.T.** pour les travaux d'aménagement et **46 310 € H.T.** pour les fournitures de matériaux, afin de réaliser une partie de ces travaux en régie.

Cette opération peut être subventionnée à hauteur de 30% par le Conseil Départemental.

Accord du Conseil pour transmettre cette demande de subvention sur une plateforme avant le 17/10/2022.

Le Maire informe le Conseil qu'**un dossier non inscrit à l'ordre du jour doit être examiné à la demande du Conseil Départemental. Il s'agit de la réalisation des bordures de trottoirs Rue des Châtaigniers.**

En effet, une demande de subvention avait été adressée au Département en Octobre 2021 sur la base d'un devis établi par EUROVIA qui s'élevait à la somme de 34 897,30 € H.T, opération non retenue par le Département. Il est donc nécessaire de renouveler cette demande. Aussi, **une nouvelle estimation a été demandée à EUROVIA et à CMC TP** également. Celle présentée par EUROVIA s'élève à 22 978,10 € et (différence s'expliquant principalement par la suppression de la confection de ces trottoirs en béton désactivé) et celle présentée par CMC TP à 28 033 € H.T.

Le Conseil retient l'estimation d'EUROVIA, soit 22 978,10 € H.T. pour renouveler cette demande de subvention, opération subventionnée à hauteur de 50 % dans le cadre du programme de GRVC.

2) Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour le projet d'aménagement du local associatif communal

Cette opération peut aussi être subventionnée par l'Etat à hauteur de 40%.

Accord du Conseil pour déposer cette demande de subvention sur une plateforme avant le 28/02/2023.

3) Réalisation des travaux d'assainissement : présentation des propositions pour la souscription d'un emprunt court terme

Le Maire rappelle au Conseil qu'il va être nécessaire de souscrire un emprunt court terme pour les travaux d'assainissement en cours.

Deux propositions de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole sont soumises aux membres du Conseil.

Chacun prendra le temps de réfléchir à ces propositions et la décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal.

4) Garantie apportée par la Commune pour l'emprunt souscrit par l'ODHAC pour la construction des pavillons pour personnes âgées : délibération modificative

Le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération a déjà été prise pour apporter cette garantie d'emprunt, mais celle-ci n'était pas conforme dans sa rédaction. Aussi, à la demande du service juridique de la Caisse des Dépôts et Consignations de BORDEAUX, il est nécessaire de reprendre une délibération sous peine d'annuler l'emprunt souscrit par l'ODHAC.

Accord du Conseil pour reprendre cette délibération.

5) Transports scolaires : signature d'un avenant à la convention signée avec la Région en Janvier 2020, avenant portant sur la durée de cette convention et sur la mise en place d'accompagnateurs dans les bus pour les élèves de maternelle : avis du Conseil (documents en pièces jointes),

Le Maire présente une synthèse des documents remis à chacun des élus, et informe le Conseil que la Fédération des Maires Ruraux de la H.V a adressé un courrier au Président du Conseil Régional pour lui dire que les Maires refuseraient de prendre en charge la rémunération de ces accompagnateurs.

Réponse attendue. Malgré tout, cet avenant à la convention de 2020 doit être signé puisqu'il modifie la durée de celle-ci.

Le Conseil autorise le Maire à signer cet avenant.

6) Protection fonctionnelle des élus : souscription d'un contrat d'assurance

Un contrat de protection fonctionnelle concernant le Maire et les Adjoints, doit être souscrit. Plusieurs propositions ont été demandées, mais toutes n'ont pas encore été reçues. Seul, le Crédit Agricole a répondu. Aussi, cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil.

7) Litige au sujet d'un chemin rural à « Dournadille » : signature d'une convention avec l'Avocat pour le règlement de ses honoraires

Les explications sur ce dossier sont communiquées par Alain CAILLOT.

Maître SOLTNER, Avocat à LIMOGES, a été désigné pour travailler sur ce dossier.

Le montant des honoraires s'élève à la somme de 1 250 € actuellement.

Une convention doit être signée avec cet avocat pour le règlement de ses honoraires.

Après en avoir débattu, le Conseil autorise le Maire à signer cette convention.

8) Encasement d'un don

Un don de 400 € a été fait à la commune par Mme Claude BOURREL à la condition que cette somme soit affectée à une dépense au sein de l'église.

Le Conseil accepte ce don et s'engage à l'affecter à l'église.

9) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Maire expose cette demande émanant de la Trésorerie.

La commune refuse d'admettre en non-valeur le montant des loyers en question et demande à la Trésorerie de lancer la procédure de recouvrement de ceux-ci.

Après en avoir débattu, le Conseil donne son accord pour faire cette demande à la Trésorerie.

10) Travaux spécifiques à réaliser au cimetière

Le Maire informe le Conseil que certaines prestations ne figurent pas dans la délibération du 11/12/2020. Il est donc nécessaire de les instaurer pour permettre de les facturer lors de l'ouverture de caveaux très enterrés avec une minipelle, à savoir l'évacuation de remblai : tarif proposé : 100 €,

- la modification de portes d'entrée avec la fourniture d'une nouvelle pierre : tarif proposé : 250 €, ainsi que

- le remblaiement et la pose d'enrobé à froid sur l'allée : tarif proposé : 450 €

Le Conseil donne son accord pour appliquer les tarifs de ces nouvelles prestations au 15/10/2022.

11) Questions diverses

***transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DDFIP au 01/09/2022 (cf mail du 07/09 en PJ)**

Le Maire informe le Conseil que le calcul de ces taxes qui concernent la taxe d'aménagement pour les parts communale et départementale, ainsi que la taxe du CAUE, est désormais transféré aux services de la DDFIP à compter du 01/09/2022, taxation effectuée jusqu'alors par le service « fiscalité de l'urbanisme » à la DDT dès réception des demandes de permis de construire et des déclarations préalables, dossiers qui ne seront donc plus transmis à la DDFIP, les bénéficiaires des autorisations d'urbanisme devant se connecter sur une plateforme pour effectuer leur déclaration, laquelle donnera lieu au calcul des taxes susvisées.

Colis de Noël :

Les colis qui seront remis aux personnes âgées, sont présentés au Conseil.

Le coût de ceux-ci pour les personnes seules est de 17 € et de 26 € pour les couples.

Chemin de « Viallebesoin » :

Le rendez-vous avec le géomètre est prévu le 18 Octobre pour réaliser le bornage de ce chemin.

Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse

Marie-Laure JACQUEMENT expose le compte-rendu de la dernière réunion du Syndicat.

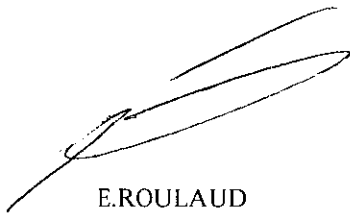
5 communes sur 7 ont donné leur accord pour le retrait de notre Commune de celui-ci.

Ce retrait sera donc acté prochainement.


Signature du tableau de présence à la séance du Conseil du 19 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,



E.ROULAUD

Le Maire,

C.BONNAT